

L'ajournement

Nous faisons partie de la nature et notre civilisation y prend ses racines. Elle a modelé la culture de l'humanité et influencé la plupart des réalisations économiques, artistiques et scientifiques. Vivre en harmonie avec la nature est ce que nous pouvons espérer de mieux pour favoriser le développement de notre économie et de notre créativité, pour nous détendre et nous divertir.

Respecter la nature peut nous aider à trouver des solutions aux problèmes des pluies acides et garantir que nos fleuves et nos rivières ainsi que l'air que nous respirons cesseront d'être empoisonnés. Les parcs nationaux font essentiellement partie de la conservation de notre environnement. Ce sont des lieux privilégiés protégés par la loi sur les parcs nationaux pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Ces principes et la loi sur les parcs nationaux guideront la ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) lorsqu'elle s'occupera des parcs nationaux du Canada. Bien sûr, elle doit aussi faire face à certaines contraintes, dont l'une est l'argent.

Pour dire les choses simplement, les dépenses du gouvernement doivent être contrôlées. Il faut donc certaines restrictions, et cela veut dire que nous devons placer nos dollars dans les questions prioritaires.

L'une des priorités de la ministre de l'Environnement est de maintenir les splendides parcs nationaux . . .

[Traduction]

M. le vice-président: A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

La motion d'ajournement est proposée d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ÉNERGIE—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST. B) LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Hier, monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai demandé à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) quelle était la position du gouvernement au sujet de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et des négociations en cours avec les trois provinces de l'Ouest. Je lui ai fait remarquer, en pensant qu'elle le savait comme tout le monde à Ottawa, qu'on entend des opinions contradictoires au sujet de l'avenir de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans son gouvernement. Elle a répondu:

Le député n'a sûrement pas entendu les députés ministériels exposer des positions contradictoires sur la politique énergétique, car le gouvernement n'a qu'une seule politique énergétique et elle jouit de l'appui général.

Ce n'est pas le cas. Ce n'est plus vrai depuis un certain temps, et c'est même de moins en moins vrai.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler ce qu'a dit le premier ministre (M. Mulroney) à Edmonton le 8 juillet, trois jours seulement avant le déclenchement des élections. Il a déclaré:

Nous allons remplacer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières par une taxe qui sera fonction des bénéfices.

On ne saurait être plus clair.

Dans leur programme électoral, monsieur le Président, les progressistes conservateurs préconisaient la mise sur pied d'un régime fiscal fondé en premier lieu sur l'imposition des bénéfices, afin de stimuler les investissements nécessaires à l'exploitation de nouvelles ressources énergétiques. C'est ce que proposaient les progressistes conservateurs pendant la campagne électorale.

Le 26 octobre 1984, lorsqu'on lui a demandé quand serait remplacée la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu:

Tant que les prix mondiaux ne se seront pas stabilisés, nous voulons être prudents, surtout quand il s'agit de questions importantes comme les subventions pour la prospection et la modification du régime fiscal.

Nous voyons déjà les conservateurs revenir sur ce que le premier ministre avait promis avant la campagne électorale et sur l'un des points du programme des progressistes conservateurs.

Pour aller un peu plus au fond des choses, je voudrais rappeler ce qu'a déclaré la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant la campagne électorale. Elle a dit que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières était l'une des plus grandes calamités fiscales qui se soit jamais abattue sur une région du Canada et que les gens de l'Ouest trouvaient cette taxe exécutable. Voilà ce que se plaisaient à raconter les progressistes conservateurs avant et pendant la campagne électorale. Ils ont bien changé depuis.

Nous avons parlé de la situation et elle suscite maintenant beaucoup de problèmes. Le ministre de l'Énergie de l'Alberta est venu à Ottawa récemment. Il n'a même pas rencontré à cette occasion la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ni le ministre des Finances (M. Wilson). Par contre, il a discuté à Toronto avec le ministre de l'Énergie de l'Ontario. Ce dernier a déclaré depuis: «Croyez-le ou non, mais Lougheed veut absolument qu'Ottawa tienne ses promesses dans le prochain budget, et il refuse de discuter au moins jusque-là des concessions qu'il pourrait faire lui-même». Il a parlé ensuite d'une baisse des redevances et du prix du gaz naturel. Il y a visiblement une contradiction, et cette question me tient très à cœur.

Quand les progressistes conservateurs se trouvaient dans l'opposition, ils ne cessaient pas de critiquer la TRPG créée par le gouvernement libéral. Ils ne trouvaient que des défauts à cette taxe.

● (1805)

Par la suite, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui était le critique de son parti pour les questions énergétiques avant les élections, a eu l'occasion de discuter avec les gens du secteur énergétique et de leur demander conseil. Ce qu'elle a déclaré avant et pendant la campagne électorale est très clair. Le premier ministre savait à quoi s'en tenir sur le déficit. Quand il a prononcé un discours à Terre-Neuve au mois d'août, il a pratiquement donné le montant du déficit au dollar près. Le gouvernement est donc mal placé pour justifier son attitude par l'existence du déficit.